

COMMUNE DE ST DIDIER EN VELAY

PROCES VERBAL **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille seize, le onze janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christian BLANCHARD, Maire.

Présents : Mesdames Ammon Micheline, Escoffier Valérie, Fayard Elisabeth, Gaude yolande, Vicens Michèle, Marcucci Cecile, Rascle Nadine et de Messieurs Salgado Emmanuel, Cotte Frédéric, Desousche Jean Laurent, LARGERON Frédéric et Moulin Bruno.

Isabelle DAMON directrice générales des services

Absents avec procuration : Mesdames Ollivier-Pevel Solange, Lardon Annie et Messieurs Dufaure de Citres Bruno, Eparvier Bernard, Rouchon Patrick.

Absent sans procuration : Madame Rancon Lauriane

- Mr BLANCHARD souhaite la bienvenue ainsi que ses vœux à tous les conseillers et les membres du public.
- Mr BLANCHARD informe les membres du conseil municipal de la démission de Christian FORAND.

1. **Nomination du secrétaire de séance**

Mr COTTE Frédéric est nommé secrétaire de séance.

2. **Présentation du projet d'urbanisation du secteur du Breuil par le Bureau d'Etudes AB2R**

Mr BLANCHARD présente Monsieur MIGNE qui expose et projette au conseil un plan du futur lotissement LE BREUIL.

Mr LARGERON s'interroge sur la gestion des réseaux et des eaux pluviales, Mr BLANCHARD lui répond que chaque habitant aura pour obligation d'installer sur sa parcelle une cuve de rétention de 5m³.

Après un exposé complet et constructif, Mr MIGNE quitte la table du conseil.

Pas de question.

3. **Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Mr BLANCHARD informe le conseil sur les décisions et travaux engagés

- Fourniture et pose portes de garage rez de chaussée Mairie : D'ANTONA (5 680.00 € H.T.)
- Subvention Association « Equoranda » : 2 500 €
- Subvention Coopérative Scolaire Ecole Maternelle année scolaire 2016-2017 : 2 879 €

pas de question

4. **Demandes de subvention à déposer au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017**

Mr BLANCHARD fait lecture des demandes de subvention :

Fiche 10

- gymnase et complexe sportif
- réfection hall d'entrée

Travaux de 250 000 € HT - 45 000 € DETR de 2014 soit 205 000 € HT – 25 000 € HT Ad'AP (inclus dans fiche 8)

soit au total 180 000 € HT

Fiche 8

- travaux Ad'AP

Total travaux 78 500€

Bonus contrat ambition région

Possibilité d'inscrire la totalité des travaux du gymnase, avec une subvention probable de 50 000 €

pas de question
vote à l'unanimité

5. **Demande de subvention à déposer au titre du bonus Contrat Ambition Région**

Mr BLANCHARD expose le bonus contrat ambition région en spécifiant que ce contrat est directement traité entre la région et la commune.

Mr SALGADO explique la volonté de la région de simplifier la démarche administrative et c'est pour cette raison que ce contrat ne passe pas par la Communauté de Communes comme peuvent l'être les autres demandes de subventions.

Pas de question
vote a l'unanimité

6. **Approbation Règlement Intérieur Cimetière**

Mr BLANCHARD explique au conseil que la commune veut instaurer un règlement intérieur qui implique des droits mais aussi des devoirs sur les concessions du cimetière.

Mr SALGADO explique que le cimetière est un lieu calme mais dans lequel il s'exécute beaucoup d'activités, de la part des familles, des entreprises, des employés communaux, il est nécessaire de poser quelques règles.

Il précise que l'entreprise GEYSSANT qui effectue le plus souvent des travaux dans le cimetière communal a été avertie et n'a fait aucune remarque sur la mise en place de ce règlement.

Mr SALGADO précise qu'en cas de conflit, il est nécessaire d'avoir un règlement mis en place.

Pas de question
vote à l'unanimité

7. **Renouvellement lignes trésorerie budget commune et budget camping municipal**

Mr BLANCHARD informe le conseil que la commune a deux lignes de trésorerie, une pour le budget de la commune, une pour le budget du camping.

500 000 € pour le budget de la commune avec une disponibilité de 350 000 €.

Mr BLANCHARD informe que cette ligne sert uniquement pour des besoins ponctuels et non à régler des investissements. Et que cette ligne doit être remboursée en fin de chaque année, il précise aussi que le taux de cette ligne a baissé de 1,49 % à 1,29 % taux fixe et que ce taux sera le même appliqué à la ligne de trésorerie du camping

65 000 € pour le budget camping sans disponibilité.

Mr BLANCHARD propose au conseil d'augmenter la ligne de trésorerie à 80 000 € afin de pouvoir faire l'acquisition de matériel pour la saison 2017.

pas de question
vote à l'unanimité

8. **Régime Indemnitaire 2017 agents communaux**

Mr BLANCHARD explique que ce nouveau régime ne concerne que les employés du service administratif et atsem de l'école Françoise Dolto et que le conseil devra délibérer ultérieurement pour les employés des services techniques qui sont toujours sur l'ancien régime indemnitaire.

Il précise que le comité technique du Centre de Gestion du Puy en Velay s'est réuni le 22 décembre 2016 et que ce comité avait répondu favorablement à la commune concernant ce régime.

Pas de question
vote à l'unanimité

9. **Questions diverses**

demande de garantie d'emprunt de « bâtir et loger »

Mr BLANCHARD explique au conseil que le bailleur social a fait une demande auprès de la commune afin qu'elle se porte caution solidaire, sur leur prêt de 517 000 € à hauteur de 50 % des travaux des logements, leur appartenant, en cours de construction sur la partie du bâtiment St Roch conservé à la maison de retraite, il explique que le département s'est déjà porté caution à hauteur de 50 %.

Isabelle DAMON précise que la seule contrainte est que la commune inscrive une ligne dans son budget avec le montant dont laquelle elle se porte caution et que en cas de défaillance il faudra provisionner le montant de la caution, mais au vu du lotisseur social, le risque est moindre.

Mr BLANCHARD propose donc que la commune se porte caution à hauteur de 50 %

pas de question
vote de l'unanimité

Chemin de chazelles

Christian BLANCHARD évoque le chemin de Chazelles et le problème de passage des agriculteurs, le maire annonce qu'il lance la procédure de bornage amiable.

Mr LARGERON demande si c'est le géomètre qui donne les dimensions du chemin qu'il faut appliquer sur celui-ci, Mr BLANCHARD lui répond qu'il n'y a pas d'historique, ni d'actes de propriété de la Mairie et qu'à la suite de ce bornage contradictoire, si les parties ne s'entendent pas, un bornage judiciaire pourra être lancé par la partie la plus diligente, il informe aussi qu'il a été jusqu'au bout d'une possible conciliation, mais en vain.

Campagne abattage d'arbres

Mr LARGERON demande au conseil pourquoi la commune a abattu des arbres notamment à st Roch, Mr BLANCHARD donne la parole à Mr SALGADO qui explique que l'entretien de nos espaces, nécessite de supprimer des arbres morts notamment une partie de ceux de l'Avenue St Roch, il explique aussi que Mme GAUDE a commencé un travail sur le sentier botanique et qu'il n'est pas exclu de replanter des arbres, il informe aussi qu'un arbre doit être abattu vers le boudrome, et un autre déplacé à proximité du plan d'eau afin de faciliter l'installation du chalet de la pêche.

Il continue en expliquant que le cerisier des Vallards était mort et qu'il devait être enlever, Mr MOULIN en profite pour dire que ce cerisier a donné des cerises l'année dernière.

Mr LARGERON demande s'il est prévu des replantations, Mr SALGADO lui répond qu'il faut déjà mettre en valeur celles existantes et ensuite revoir la plantation.

Mr SALGADO explique qu'il y a des choix à faire sur la commune.

Pôle Médico-social

Mr LARGERON demande l'avancement de ce pôle, Mr BLANCHARD lui répond que nous n'avons pas d'engagement formel du Département de la Haute-Loire, mais que depuis le dernier conseil nous avons reçu un courrier nous informant que les services du département aimeraient rentrer dans les locaux au mois de juin 2017, Mr BLANCHARD explique que nous avons répondu favorablement et qu'une convention d'occupation des lieux allait leur être transmise prochainement afin d'obtenir des garanties sur la location, que les études avaient été faites et que les dossiers d'appels d'offres pour la consultation des entreprises étaient prêt et seraient lancés fin janvier.

Mr LARGERON demande si le projet de reprendre la chaufferie de la mairie était toujours d'actualité en même temps que les travaux du Pôle Médico-social.

Mr BLANCHARD répond par l'affirmative.

Fin de conseil à 21 h 44

Le Maire,

C. BLANCHARD.